



N.A.O 2016

Une Direction qui n'écoute pas et n'entend pas les attentes des Salariés !!!!!

Le 26 avril s'est tenue la dernière « réunion de parodie »



La CFDT a fait les propositions suivantes :

Réponses Direction

Revendications CFDT

★ Mesures d'augmentations générales et pouvoir d'achat

- Effet Rétroactif de rattrapage 2015 (8 mois) : 0,4% + 2% pour 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016, (HORS GVT Glissement, Vieillesse, Technicité)

★ Transport

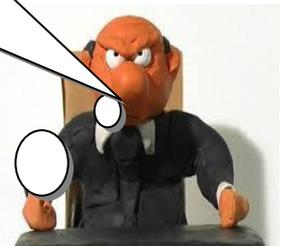
- Mise en place d'indemnités kilomètres véhicules (IKV BASE 0,3187 €) et NON au Kilomètre roulant SNCF comme actuellement

- Prime d'ancienneté
- Intégration de la prime d'ancienneté dans le salaire de base à partir de la 15ème année
- Rajout de 1% par année à partir de la quinzième année d'ancienneté jusqu'à 40 ans

★ Prime uniforme annuelle cadre et non cadre

- P. U. A de 1200€ pour récompenser le juste effort des salariés

L'essence n'a pas augmenté donc pas d'augmentations de la prime de transport



Mesures salariales
 Augmentation du salaire de base de 0,5 % au 1er juillet 2016 et de 0,5 % au 1er octobre 2016, répercutée également sur la valeur du point de la grille de classification non-cadres et sur les seuils minimaux cadres.

Facilités de transport

- Réattribution de GP sur les vols code-Share sur les vols code Share autre qu'air France
- Accès aux vols HOP et Transavia
- Billets GP pour les retraités
- Médaille du travail
- Attribution de 2 GP N1 en respectant l'équité par rapport aux salariés AIR FRANCE

- Retraité
- Indemnités de départ à la Retraite de l'entreprise pour les non-cadres (alignement sur les indemnités de l'accord cadre).
- 2 mois de salaire pour une ancienneté de 5 à 10 ans
- 3 mois de salaire pour une ancienneté de 11 à 15 ans
- 4 mois de salaire pour une ancienneté de 16 à 19 ans
- 6 mois de salaire pour une ancienneté de 20 ans et plus
- Intégration des retraités dans la masse salariale, pour qu'ils puissent bénéficier de la mutuelle et du CE.
- Continuité des informations de communication du groupe

Indemnités de licenciement

- Pour les non cadres distinctes du préavis :
- 1 à 7 ans 2/5 de mois par année à partir de la première année d'ancienneté
 - Plus de 7 ans 4/5 de mois par année à partir de la première année d'ancienneté.
 - Le salarié entre 50 et 55 ans ayant 5 années d'ancienneté, le montant de l'indemnité sera majoré de 25%.
 - Le salarié de plus de 55 ans ayant 5 années d'ancienneté, le montant de l'indemnité sera majoré de 35%.
 - L'indemnité de licenciement est calculée sur la moyenne mensuelle des appointements ainsi que les avantages et gratifications dont le salarié a bénéficié au cours de ses 12 derniers mois de présence dans l'entreprise.

Mesure « 30 ans d'ancienneté »
 A compter du 1er janvier 2016, pour les salariés atteignant 30 ans d'ancienneté au sein de SA, attribution sur l'année d'acquisition d'un jour de congé anniversaire.

Accompagnement des départs en retraite **IDEM 2015**

Abondement exceptionnel de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (équivalent à 2,5 fois) pour les départs en retraite qui interviendront entre le **1er juin 2016 et le 31 mai 2017.**

Mesure exceptionnelle : Monétisation du CET
 Possibilité de monétiser en 2016 (se faire payer) de 1 à 4 jours (RTT/CJT) dès lors qu'ils sont épargnés dans le Compte Epargne Temps.

Mesure en faveur de l'égalité femmes/hommes
 Attribution d'une enveloppe de 50 000 euros pour réduire les écarts de rémunération dans le cadre de l'actualisation de l'analyse des rémunérations conformément à l'accord du 18 décembre 2015.



Commentaires CFDT :

La CFDT ne peut pas cautionner cette négociation « au chantage à la signature », devant les juteux bénéfices de servair grâce aux efforts soutenus des salariés **ces mesures ne sont pas à la hauteur du mérite des salariés.**

Intéressement :

La CFDT a réaffirmé que l'intéressement ne doit pas faire partie des NAO ce n'est pas **du salaire.**

La prime est de 53 € et 450 € au maximum pour 100 % de présence au 31 décembre 2015.

Ridicule et minable alors qu'au cours de 2015 les salariés ont déjà perdu **4 jours de RTT, temps d'habillage déshabillage et ont eu le droit à une mutuelle au rabais.**

Pour la CFDT les mesures d'augmentation générale se font sur le salaire de base seule méthode pérenne faisant évoluer les salaires sur l'ensemble des éléments variables et influent de surcroît sur la retraite.

Jour anniversaire :

1 jour ponctuellement la 30e année

Petit rappel 5 ans = **2 jours d'ancienneté,**

Entre 5 ans et 29 ans toujours **2 jours**

Entre 30ans et 43 ans toujours **2 jours**

Entre 5 ans et 39 ans rien ; Ponctuellement 30 ans 1 jour de plus pour 2016 ;

Mais ceux qui en 2016 ont de 30 jusqu'à **42 ans on en FAIT QUOI !!!!!**

Quel Mépris pour les Femmes et les hommes qui ont construits cette Entreprise !!!!!!

Egalité hommes femmes budget de 50 000 €, en 2015 il était de 90 000 € et la direction refusant dans un **mépris de transparence** de nous donner l'affectation de ces sommes :

La CFDT signataire de cet accord **a dit stop** et a saisi le tribunal de grande instance de Bobigny sur ses **déloyautés inacceptables**

Comme nous l'avons déjà précisé dans nos derniers tracts, la direction

Ne veut pas alourdir la masse salariale pour le Nouvel Actionnaire !!!!

Air France

VENDE SES BIJOUX DE FAMILLE!





Et pendant ce temps la rémunération du PDG d'Air France KLM

s'envole de 65% et bye bye !

Facilités de transport :

Devant un sommet de langue de bois, tant lors des NAO que comme dans les réunions sur les facilités de transport, au comité central d'entreprise servair sa la direction de servair voudrait faire gober qu'elle pourrait maintenir les facilités de transport,

- Alors que dans les négociations annuelles obligatoires elle **a renvoyé vers Air France parce que ce n'est pas elle qui gère**

Et contrairement à ce qu'elle soutient elle **ne défend nullement les GP** . Bien au contraire.

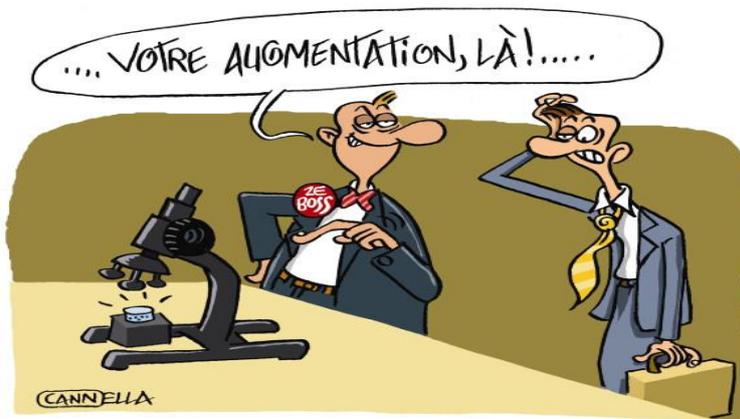
La direction générale d'Air France et servair se cachent derrière l'Urssaf.

Les salariés qui ont eu cet acquis depuis plus de 30 ans

La direction servair **voudrait faire croire** qu'elle garantirait ses engagements comme l'emploi et le social le 3 mai avec les syndicats alors qu'on ne connaît même pas le futur actionnaire

Personne n'est dupe Messieurs

On ne peut vous Décerner que le meilleur prix de **L'ENFUMAGE**



Le projet d'accord NAO 2016 a été signé par la Direction et « ses »organisations syndicales »

Des Choix, des Actes

